

## VILLE DE SAINT-PASCAL

### AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 1<sup>er</sup> février 2021, à 20 h**, en visioconférence, de la demande de dérogation mineure suivante :

#### Nature et effets :

La demande vise à transformer un bâtiment principal commercial en un bâtiment principal résidentiel, ce qui aurait pour effet de rendre dérogatoire la superficie et la profondeur existantes du terrain. La superficie du terrain serait de 369,2 mètres carrés au lieu des 405 mètres carrés prescrits au Règlement de lotissement numéro 88-2005 de la Ville de Saint-Pascal pour un lot intérieur. La profondeur moyenne du terrain serait, quant à elle, de 19,37 mètres au lieu des 27 mètres prescrits au Règlement de lotissement numéro 88-2005 de la Ville de Saint-Pascal pour un lot intérieur.

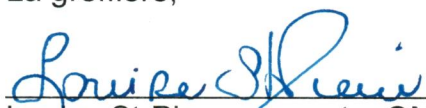
#### Identification du site concerné : 486, avenue Bouchard

Conformément à l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux adopté le 4 juillet 2020, toute personne intéressée peut émettre ses commentaires relativement à cette demande en transmettant ceux-ci par écrit. La réception des commentaires est possible jusqu'à ce que le conseil statue sur la demande.

Les commentaires des personnes intéressées désirant s'exprimer sur cette dérogation mineure doivent être acheminés à l'attention de Me Louise St-Pierre, greffière, au 405, rue Taché, Saint-Pascal, G0L 3Y0 ou par courriel à l'adresse [greffe@villestpascal.com](mailto:greffe@villestpascal.com).

Donné à Ville de Saint-Pascal, ce 7<sup>e</sup> jour de janvier 2021.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA




Ville de Saint-Pascal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 13 janvier 2021 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 7 janvier 2021.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA

